

## Collectif Associations-Syndicats-Familles du secteur social et médico-social



**Madame Charlotte PARMENTIER-LECOQ**

Ministre déléguée, chargée de l'Autonomie et du Handicap

14 avenue Duquesne

75007 PARIS

### Objet : Plaidoyer pour le secteur médico-social

Madame la Ministre,

Le Collectif finistérien de défense et de promotion des solidarités s'est créé en juin 2020, afin de défendre un secteur social et médico-social basé sur des structures non-lucratives. Aujourd'hui, notre Collectif regroupe 61 organisations, les syndicats de salariés CFDT, CGT, SUD et FO, ainsi que des associations représentant des personnes en situation de handicap ou leurs familles. Le CAPH, qui regroupe 25 associations représentatives d'usagers du Finistère, vient également de rejoindre notre Collectif.

Par ce courrier, nous souhaitons attirer votre attention sur la crise sans précédent à laquelle nous faisons face.

En effet, alors que les besoins en matière d'accompagnement ne cessent de croître, notre secteur est confronté à un double défi : un manque criant d'attractivité des métiers et un financement structurellement insuffisant.

Le rapport "Les métiers en 2030" de France Stratégie prévoit qu'en Bretagne, près de 10 000 emplois d'aides-soignants supplémentaires seront nécessaires d'ici 2030. Or, notre secteur fait face à un réel manque d'attractivité, principalement en raison de salaires trop faibles au regard de l'engagement et des contraintes professionnelles inhérentes à nos métiers. Cette situation est d'autant plus prégnante que nos rémunérations, à diplôme égal, sont inférieures à celles du secteur public, générant des inégalités injustifiables.

Ces difficultés de recrutement remettent en cause la qualité de l'accompagnement apporté aux plus fragiles et donc notre capacité à assurer la mission d'intérêt général qui nous est confiée.

Si les mesures salariales prises ces dernières années vont dans le bon sens, les décalages de prises en charge par nos financeurs, cumulés à la non-prise en compte de l'évolution des taux de charges induits par ces augmentations impactent directement la situation financière de nos structures.

Par ailleurs, la revalorisation salariale des "exclus du Ségur", bien qu'attendue, n'est pas entièrement compensée, notamment pour les sièges sociaux. Ainsi, ce qui devrait être une très bonne nouvelle pour notre secteur génère de fortes craintes sur le financement d'associations et fondations, déjà en souffrance budgétaire.

Dans le même registre, nous vous alertons sur l'impact budgétaire que pourrait avoir la suppression de certains allègements de cotisations sur les bas salaires qui est envisagée dans le cadre de la loi de finances.

C'est pourquoi, nous tenons à vous rappeler la nécessité de rendre ces dispositions opposables à nos financeurs, afin qu'ils en assurent la compensation intégrale.

Cette situation budgétaire est exacerbée par la forte inflation de ces dernières années qui n'a été prise en compte que très partiellement par nos financeurs.

En effet, l'évolution de nos dotations est restée très largement inférieure à l'inflation, comme en témoigne le taux directeur 2024 de l'ARS fixé à 1% pour le champ du handicap, alors que l'inflation sera d'environ 2%. En 2023 il était de 2.53% pour une inflation de 5,7%.

Ainsi, nos ressources budgétaires s'amenuisent sous l'effet conjugué de l'inflation, de revalorisations salariales annoncées, mises en œuvre, mais non entièrement financées par les pouvoirs publics.

Aujourd'hui de nombreuses structures font face à des déficits structurels qui sont partiellement masqués par des crédits exceptionnels (CNR, reprises de déficits, ...) octroyés en fin d'année. Ce fonctionnement traduit un mode de gestion à court terme et ne permet plus à nos associations de se projeter sereinement.

Pour ce qui est du Domicile, la mise en œuvre en octobre 2021 de l'avenant 43, non compensé en totalité par l'Etat, a contribué à mettre bon nombre de structures en déficit. Même si le département du Finistère est venu en soutien de ces structures par le biais de reprise partielle de déficit jusqu'en juillet 2023, la signature de nouveaux CPOM a instauré une « Contribution Additionnelle » de 3€ par heure d'intervention à la charge des bénéficiaires des plans d'Aide APA, qui devient la variable d'ajustement à la charge d'un public souvent en situation de précarité financière.

Ainsi, nous déplorons que notre secteur ne soit pas perçu comme un investissement social, mais uniquement sous le prisme de la dépense. Cependant, le secteur privé non lucratif de la santé et des solidarités représente plus de 5 % de l'emploi salarié en Bretagne avec près de 70 000 emplois non délocalisables qui contribuent à la vitalité du tissu économique.

De plus, au-delà de son rôle économique, notre secteur incarne et fait vivre au quotidien les valeurs de solidarité et de partage qui, au regard du contexte actuel, sont plus que jamais nécessaires pour la préservation du vivre ensemble.

Les personnes en situation de handicap et/ou dépendantes ont besoin d'un accompagnement par des professionnels motivés, formés, encouragés à s'engager sur le long terme. Cet accompagnement est aujourd'hui remis en cause par les menaces exposées ici qui se traduisent potentiellement en risques au quotidien. Cet accompagnement doit s'appuyer sur la personne, la volonté de tous de vivre dignement dans le milieu et suivant le mode de vie choisi.

Par ailleurs, et plus spécifiquement pour chacun de nos secteurs d'intervention, nous souhaitons attirer votre attention sur les mesures d'urgence à mettre en œuvre pour assurer la continuité de notre action auprès des publics accompagnés.

#### Pour le secteur personnes handicapées :

Les établissements et services accompagnants des personnes en situation de handicap sont confrontés depuis 3 ans à une forte inflation qui pénalise notamment les structures d'hébergement ainsi qu'à une revalorisation partielle des augmentations salariales.

Nous constatons par ailleurs de trop nombreuses inadéquations « de placement » :

- De nombreux jeunes adultes restent accompagnés en IME faute de places en structures pour adultes et notamment en FAM et MAS.
- Des adultes orientés en FAM ou MAS restent sur une place de foyer de vie.
- Les établissements sont également fortement sollicités pour accueillir des jeunes accompagnés par l'ASE avec des troubles sévères du comportement. Ces accueils ne seront possibles que sous réserve de moyens adaptés et d'évolution des dispositifs d'accompagnement, le collectif n'étant pas adapté pour la majorité des personnes concernées.

Ces situations génèrent le recours à des moyens complémentaires trop partiellement compensés.

Dans ce contexte, nous sommes dans l'attente :

- Du financement intégral des dernières mesures du Ségur.
- Du rebasage des ESSMS, et notamment des hébergements, au travers d'un taux directeur 2025 de 3%.
- De la création de places de FAM et de MAS.
- D'un travail approfondi sur la situation des jeunes en situation de handicap accompagnés par l'ASE et notamment pour ceux avec des troubles du comportement.
- D'une revalorisation des budgets des ESAT pour prendre en compte les dernières décisions, par ailleurs positives, à destination des ouvriers.

#### Sur le champ du médico-social enfance :

Nous appelons de nos vœux davantage de coordination des politiques pensées en direction des enfants et adolescents accompagnés, notamment ceux dits à double vulnérabilité, au carrefour du handicap, de la protection de l'enfance et de la pédopsychiatrie.

La mise en dispositif intégré a conduit à des accompagnements plus agiles, mais n'a pas été sans impact pour les structures de protection de l'enfance. Un bilan sur ce point apparaît nécessaire afin que nous ne rejouions pas les enjeux consistant à projeter les solutions d'accompagnement d'un bord ou de l'autre alors que ces mineurs relèvent d'un co-accompagnement.

Par ailleurs, face aux difficultés structurelles des services de psychiatrie, nous constatons un déport de plus en plus important de la fonction de soin vers les ESMS, alors que les besoins sur le plan de la santé mentale n'ont jamais été aussi forts.

Enfin, l'allongement significatif des listes d'attente de certains de nos ESMS enfance, notamment des DITEP, nous alerte quant à la construction future de situations dégradées, faute d'un accompagnement suffisamment précoce.

Nos établissements sont agiles et résolus à se mobiliser afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et adolescents, et sont d'ores et déjà impliquées dans la mise en œuvre du récent décret du 5 juillet 2024 relatif à la mise en dispositifs intégrés des DIME notamment.

Face à ce contexte bien chargé, l'annonce de la survenance de la coupe SERAFIN PH sur le premier trimestre 2025 a conduit à une forme d'incompréhension conduisant nos fédérations et syndicats employeurs à vous solliciter avec la proposition de plusieurs mesures.

#### Pour le secteur personnes âgées :

La diversité de types de gestionnaires – publics, privés non lucratifs, commerciaux – et un modèle national de financement reposant sur 3 piliers – ARS, Département, personnes accueillies – complexifie la recherche de l'équilibre, voire du redressement pour certaines structures.

Des inégalités de traitement existent, par exemple en matière de taxe sur les salaires. Non due ni par les gestionnaires hospitaliers rattachés à un centre hospitalier ni par ceux relevant de la fonction publique territoriale, elle est due par les gestionnaires publics dits « autonomes » et par les gestionnaires privés, qu'ils soient non lucratifs ou commerciaux. Or, l'impact de la taxe sur les salaires est loin d'être anodin car il peut représenter jusqu'à 8% du total des charges.

La fusion des dotations Soins et Dépendance représente une perspective favorable pour notre secteur à condition que cela conduise non seulement à une simplification administrative mais bien à une hausse des dotations.

Le secteur personnes âgées souffre de l'absence d'une réforme globale de son financement qui repose aujourd'hui pour près de la moitié sur des évaluations irrégulières et aléatoires des besoins en soins et d'accompagnement de la perte d'autonomie des personnes accueillies. Les crédits – dits CNR, Crédits Non Reconductibles – versés en fin d'exercice par l'ARS de manière discrétionnaire et non prévisionnelle précarisent les gestionnaires.

#### Pour le secteur de l'aide à domicile :

Les structures du domicile ont géré un virage important en 2023, avec la négociation et la signature des CPOM. Si ces derniers ont permis d'améliorer leur situation financière grâce à la facturation des « reste à charge » aux bénéficiaires, ce répit financier risque d'être de courte durée pour plusieurs raisons :

- La première est bien sûr l'augmentation de nos tarifs, qui a pour effet de limiter l'accès à nos services pour un certain nombre de familles, dont les budgets sont rognés par l'inflation.
- La seconde est la concurrence de plus en plus forte du privé lucratif, et surtout des CESU, qui peuvent afficher des tarifs plus attractifs mais n'offrent pas les garanties de continuité de service ni de qualité des prestations, en l'absence de tout contrôle.

- La troisième est la poursuite inévitable de l'augmentation de nos coûts, du fait des revalorisations salariales à venir et de la mise en œuvre de la réforme des SAD. Celle-ci aura, vous le savez, des conséquences structurelles sur nos activités et sur nos coûts.

Face à ces constats, il n'est pas surprenant d'observer une baisse tendancielle et continue de nos activités, qui met déjà en difficulté certaines structures et dans le même temps, une progression parallèle des heures réalisées en CESU.

Madame la Ministre, par ces éléments, nous souhaitons vous alerter sur les inquiétudes qui traversent notre secteur et qui soulèvent une interrogation : **Souhaitons-nous préserver un secteur social et médico-social basé sur des structures associatives qui placent la primauté de l'être humain au cœur de leur action, dans une volonté de rigueur de gestion, et indépendamment de toute logique lucrative et des dérives qui l'accompagnent ?**

Naturellement, notre Collectif reste pleinement mobilisé et se tient à votre disposition pour travailler autour de ces questions et des problématiques de notre secteur. Nous attendons un engagement fort de votre part pour nous assurer les moyens de poursuivre notre action auprès des personnes les plus vulnérables.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sincères salutations.

**Isabelle MELSCOET**

Présidente de Don Bosco, pour l'ensemble du  
Collectif